



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 111387

## Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le préavis accordé aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour quitter d'un logement loué. En effet, ils peuvent bénéficier d'un préavis réduit d'un mois en remplacement d'un préavis de trois mois. Cette mesure semble inéquitable pour les bénéficiaires d'autres minima sociaux, tels que l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Ces derniers ne peuvent bénéficier d'un préavis réduit, alors que le montant de leur allocation est plus faible que le RSA. Il aimerait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111387

**Rubrique :** Baux

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2011, page 6475

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)